



RÈGLEMENT "ACCESSION DANS L'ANCIEN" PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

On vous aide à mettre les pièces dans l'ordre

Rendez-vous à la **Maison Départementale de l'Habitat**

08 06 70 53 53 - 19 Rue de l'Ancien Évêché à Laval
(prix d'un appel local)



PRÉAMBULE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 de Laval Agglomération soutient les projets de réinvestissement du parc privé de logements.

Le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat, « **Laval Agglo Rénov'** », en partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat, est à destination de tous les propriétaires—quel que soit leur niveau de revenus, leur statut (*propriétaire occupant, investisseur, syndic de copropriété*) ou leur projet (énergie, adaptation à la perte d'autonomie, remise en état de biens dégradés).

Les modalités d'intervention de ce dispositif sont susceptibles d'être adaptées selon l'évolution de la réglementation ou la redéfinition des priorités d'intervention de Laval Agglomération et des partenaires.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE ACCESSION DANS L'ANCIEN

- Tout type de logement construit depuis au moins 15 ans, occupé à titre de résidence principale (maison, appartement, local avec transformation d'usage) situé en zone agglomérée (Zone U du PLUi avec une zone tampon de 50 mètres), sur le territoire de Laval Agglomération ;
- Propriétaires occupants aux revenus très modestes, modestes, et intermédiaires du dispositif MaPrimeRénov' ;

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES AUTRES RÉGIONS

AU 1ER JANVIER 2023

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

- Gain énergétique d'au moins 35 % et atteinte minimum de l'étiquette D ;
- Accompagnement et diagnostic effectués par Soliha Mayenne (prise en charge de la prestation par Laval Agglomération) ;
- Rendez-vous obligatoire à la Maison Départementale de l'Habitat avec un conseiller France Rénov' et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour des renseignements techniques, juridiques et financiers.

MONTANT DE L'AIDE

Les propriétaires aux revenus modestes et très modestes bénéficieront également des aides de l'Anah.

	Revenus très modestes à modestes	Revenus intermédiaires
Ensemble des communes	10 % du prix des travaux HT plafonnée à 4.000 €	15 % du prix des travaux HT plafonnée à 6.000 €
Centre ancien de Laval (OPAH RU)	15 % du prix des travaux HT plafonnée à 6.000 €	20 % du prix des travaux HT plafonnée à 8.000 €

Pour information, une aide complémentaire est possible pour les travaux d'isolation effectués avec des matériaux biosourcés :

Prime biosourcés	10 % du prix des travaux HT plafonnée à 2.000 €	20 % du prix des travaux HT plafonnée à 4.000 €
-------------------------	---	---

MODALITÉS DE DEMANDE ET DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les demandes d'aides et de versement sont adressées par :

- voie postale : à la Maison Départementale de l'Habitat, 19 rue de l'Ancien Évêché 53000 LAVAL ou
- mail : contact.mayenne@soliha.fr

Composition du dossier de demande d'aide :

- le formulaire de demande de subvention de Laval Agglomération signé (annexe 1) ;
- le devis des entreprises ;
- l'attestation de propriété avec prix d'acquisition ;
- la déclaration de travaux (récépissé) en cas de travaux extérieurs (menuiseries, façade et toutes modifications extérieures) ou le permis de construire en cas d'extension ;
- RIB du propriétaire.

Composition du dossier de demande de paiement :

- le formulaire de demande de versement de Laval Agglomération signé (annexe 2) ;
- la déclaration préalable de travaux ou permis de construire **acceptés** ;
- les factures définitives comportant toutes les mentions réglementaires ;
- les photographies du logement après travaux et du panneau de chantier.

Modalités de versement de l'aide

Le versement de l'aide se fera en une seule fois à la réception de la demande de versement de l'aide (si dossier complet).

Le versement des subventions de Laval Agglomération sera conditionné à la transmission de la décision de l'autorisation d'urbanisme et au respect des prescriptions demandées.

Un panneau de chantier doit être affiché sur la durée des travaux. Il est à retirer puis à ramener à l'Hôtel Communautaire à Laval, ou à l'Espace France Services de Loiron-Ruillé.

Le calcul définitif de la subvention et le versement interviendront à l'issue des travaux sur présentation des justificatifs demandés et sous réserve du respect des préconisations (les travaux achevés doivent être conformes aux travaux prévus). Seules les factures postérieures à la visite de Soliha seront prises en compte pour le versement de la subvention.

Délais de dépôt du dossier et de réalisation

Le dossier est à déposer dans un délai d'un an à partir de la date d'acquisition.

Le délai global de réalisation ne devra pas excéder 3 ans à compter de la notification de l'accord de la subvention.

<p>Service Habitat Direction Développement Economique et Urbain</p> <p>02 43 49 44 24</p> <p>Hôtel communautaire 1 place du Général Ferrié CS 60809 – 53008 Laval Cedex</p> <p>www.agglo-laval.fr</p> 	<p>Maison Départementale de l'Habitat – SOLIHA</p> <p>08 06 70 53 53</p> <p>19 rue de l'ancien Évêché 53000 Laval</p> <p>france-renov.gouv.fr</p> <p>avec  France Rénov' <small>Le service public pour mieux rénover mon habitat</small></p>
--	---

ANNEXE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Madame Monsieur et Madame Autres :

NOM(S) et Prénom(s) :

Tél :

Email :

Date d'acquisition :

Adresse des travaux :

N°et nom de la voie :

CP : Ville :

Date : <input type="text"/>
Je soussigné(e)/Nous soussigné(e)s : <input type="text"/>
sollicite(ons) une aide financière de Laval Agglomération, dans le cadre de l'acquisition d'un logement situé à l'adresse ci-dessus, pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.
Je/Nous reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions d'attribution et je m'/nous nous engage(ons) à respecter les modalités d'éligibilité. A défaut, la subvention ne pourra pas m'être versée.
Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.
Signature(s) du (des) bénéficiaire(s)
- Date du rendez-vous avec l'Espace Conseil France Rénov' :

- Date du rendez-vous avec l'ADIL : <input type="text"/>
- <input type="text"/>

Cadre réservé à SOLIHA Mayenne
N° dossier : <input type="text"/>
Date du dépôt du dossier : <input type="text"/>

ANNEXE 2 : DEMANDE DE VERSEMENT

Monsieur Madame Monsieur et Madame Autres :

NOM(S) et Prénom(s) :

Tél :

Email :

Je vous informe que les travaux relatifs à l'acquisition de mon logement ayant fait l'objet de la demande de subvention sont terminés.

Je sollicite en conséquence le calcul de la subvention et son versement correspondant sur mon compte bancaire.

Je vous adresse également les pièces et documents que vous m'avez demandés lors de la notification.

J'atteste sur l'honneur et certifie que les travaux ont été réalisés conformément aux projets et aux engagements initialement souscrits et que les factures, concernent bien l'opération subventionnée située :

N°et nom de la voie :

CP : Ville :

Fait à le

Signature(s)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-174-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Versio Réception Par le préfet 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23